



## 1- Inscription

Le dépôt de candidature doit être fait de préférence dans les 5 semaines précédant la date de départ. Il est cependant possible de trouver un poste en moins de 15 jours si le candidat est disponible.

## 2- Dossier d'inscription

Pour toute inscription, il est obligatoire d'adresser le dossier de candidature complet à ROAST.jobs. Le candidat autorise ROAST.jobs à diffuser son CV et lettre de motivation aux établissements sur la base de données (partie entreprises). Notre base de données de candidats est exclusivement réservée aux employeurs.

En cas de pièces manquantes, l'inscription ne sera pas prise en compte et la candidature ne sera pas traitée.

## 3- Paiement du programme

Tous nos prix sont indiqués en euros. ROAST.jobs se réserve le droit de modifier ses tarifs en cas d'augmentation de taxes, d'actions gouvernementales ou de tout autre motif échappant à son contrôle. Le paiement des frais d'inscription est possible par le dossier d'inscription en ligne uniquement. Les paiements par chèque bancaire ne sont pas acceptés.

## 4-Transport

Le transport aller/retour ainsi que les dépenses liées à la vie sur place sont à la charge du candidat, et ne peuvent être remboursés dans aucun cas par ROAST.jobs.

## 5- Logement

- Programme « Jobs logés » : ROAST.jobs n'est pas responsable de l'état du logement dans lequel le candidat sera hébergé. Les chambres sont mises à la disposition du candidat par l'établissement, c'est donc ce dernier qui est chargé de son entretien et qui sera tenu pour responsable en cas de désagrément.

ROAST.Jobs ne visite pas les logements et se base sur les retours de ses anciens candidats.

- Programme « Jobs à Londres » : ROAST.jobs n'est pas une agence immobilière. Elle propose un service d'assistance et de conseil logement mais laisse le soin au candidat de choisir et réserver son logement. En cas de problème, ROAST.jobs ne pourra être tenu pour responsable et aucune réclamation ou demande de remboursement ne sera étudiée.

## 6- Assurances

Le candidat devra demander son numéro d'assuré social à son arrivée. Il sera couvert par son employeur et pourra donc bénéficier du système de sécurité sociale de son pays d'accueil.

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les candidats, en cas de dommages matériels et immatériels causés à des tiers. ROAST.jobs ne sera pas responsable des problèmes, des pertes, des vols ou des dommages survenant lors du séjour du candidat à l'étranger.

## 7- Les services

Les frais d'agence de nos offres couvrent les services listés ci-dessous (liste exhaustive, aucune prestation non indiquée dans cette liste ne pourra être délivrée par ROAST.job).

- Programmes « Jobs Logés » et « Stage Country »
- Entretien préalable avec votre conseiller
- Conseils carrière
- Traduction CV et adaptation au format local (utilisation interne)
- Accès aux offres d'emplois de nos établissements partenaires
- Préparation aux entretiens
- Aide à la réservation des moyens de transport et des correspondances sur place
- Conseil et assistance pour les démarches administratives
- Explication des contrats de travail et de la réglementation
- Assistance par téléphone et mail durant la durée du séjour.

- Programmes « Jobs à Londres » et « Stages City »
- Entretien préalable avec votre conseiller
- Conseils carrière
- Traduction CV et adaptation au format local (utilisation interne)
- Accès aux offres d'emplois de nos établissements partenaires
- Préparation aux entretiens
- Conseil et assistance pour les démarches administratives
- Information sur le marché locatif londonien
- Conseils dans le choix du logement
- Explication des contrats de travail et de la réglementation
- Assistance par téléphone et mail durant la durée du séjour.

*(NB : Nous proposons ces services payant dans le but que vous trouviez un emploi. Si vous souhaitez bénéficier d'un service de recrutement, gratuit, sans les services énumérés ci-dessus, vous pouvez contacter, [Staff Kingdom](#) notre agence de recrutement.)*

## ANNULATION

**8-** En cas d'annulation par ROAST.jobs : si nous échouons dans la recherche de votre placement dans un délai de 15 jours après la date de votre départ souhaitée, le règlement sera renvoyé en totalité au candidat sans aucune retenue.

**9-** En cas d'annulation par le candidat après réception du dossier de candidature : la date de référence est celle précédant la signature sur le formulaire d'inscription :

- Dans un délai de 14 jours : l'intégralité des frais d'agence seront retournés
- Dans un délai égal ou supérieur à 15 jours : 100% des frais d'agence seront retenus.

Dans tous les cas, ces conditions d'annulation ne seront pas applicables si notre agence a déjà obtenu une confirmation de travail pour le candidat ou si le candidat refuse un emploi. Dans ce cas, la totalité des frais de placement sera retenue.

**10-** Si le candidat devait annuler ou écourter son séjour à cause d'une urgence (problème familial, de santé ou de transport), aucune demande de remboursement ne sera acceptée par ROAST.jobs. Nous conseillons à nos candidats de souscrire à une assurance voyage avant le départ s'il souhaite être couverts en cas d'urgence.

**11-** En cas de modification du dossier d'inscription avant le départ : dates, poste, durée; un supplément de 90 € devra être réglé par le candidat pour que la demande soit prise en compte.

**12-** Quelle que soit la raison, ROAST.jobs ne procèdera à aucun remboursement en cas d'interruption de séjour (annulation lors du séjour, retour anticipé etc..).

**13-** Toute annulation devra être notifiée par écrit auprès de notre agence.

## **OBLIGATIONS DE ROAST JOBS**

**14-** ROAST.jobs agit en tant que conseiller dans le choix et la recherche de placement à l'étranger. En conséquence, la relation professionnelle s'établit entre l'employeur et le candidat.

ROAST.jobs n'a aucune autorité légale sur l'employeur. Le rôle de l'agence est de transmettre les offres d'emploi telles qu'elles sont données par les établissements. ROAST.jobs s'engage à transmettre avec exactitude les informations communiquées par l'employeur et relatives aux postes de travail ainsi qu'au séjour du candidat. Mais elle ne pourra être tenue pour responsable en cas de manquements de la part de l'établissement.

**15-** ROAST.jobs s'engage à intervenir auprès de l'employeur en essayant de concilier les différents si ce dernier venait à ne pas respecter les clauses du contrat signé par le candidat. Si un arrangement à l'amiable ne peut être trouvé, ROAST.jobs s'engage à informer le candidat quant aux démarches pouvant être engagées à l'encontre de l'employeur. Toute démarche à l'encontre de l'employeur sera de la responsabilité du candidat et ne pourra être entamée que par lui, en faisant valoir ses droits en tant qu'employé. ROAST.jobs n'assumera aucune responsabilité en cas de non-respect des conditions du contrat aussi bien de la part de l'employeur ou du candidat. Toute réclamation devra être adressée par écrit à ROAST.jobs et devra mentionner de manière précise tous les points non respectés par l'employeur et les irrégularités.

**16-** ROAST.jobs n'assume aucune responsabilité et n'interviendra pas en cas de problèmes pouvant survenir dans l'environnement professionnel et privé du candidat à l'étranger (Ex : conflit ou incompatibilités d'humeur avec collègues ou responsables, qualité de la nourriture, conditions d'hébergement, transport, présence de français sur place, etc..)

**17-** ROAST.jobs s'engage à répondre à toute réclamation dans un délai de 72 heures ouvrables.

## **LES OBLIGATIONS DU CANDIDAT**

**18-** ROAST.jobs pourra procéder à l'annulation d'une inscription ou d'un placement si le comportement du candidat le justifie ou en cas de manque de motivation (ne pas être localisable, ne pas donner suite à nos messages etc..). L'annulation de la candidature sera notifiée par écrit et les frais de dossier ne feront pas l'objet d'un remboursement.

Si le candidat refuse une proposition d'emploi correspondant au(x) poste(s) déterminé(s) lors de l'inscription, l'annulation par le candidat ne fera pas l'objet d'un remboursement et les frais d'inscription seront conservés en totalité par ROAST.jobs.

Le candidat s'engage à respecter la date de départ mentionnée sur son formulaire d'inscription. Tout changement de dates pourra faire l'objet d'une annulation par ROAST.jobs.

**19-** Le candidat s'engage à être joignable par téléphone et par mail durant toute la période de recherche et d'installation. Si le candidat ne répond pas aux messages laissés par l'agence en moins de 48h, ROAST.jobs pourra procéder à l'annulation de l'inscription, effective immédiatement, sans remboursement possible.

**20-** Une fois sur place et dans un délai de 40 jours, le candidat s'engage à remplir et à renvoyer le formulaire " Evaluation du séjour" qui sera joint au dossier de départ.

**21-** Le candidat s'engage à informer par avance ROAST.jobs de toute décision visant à écourter un contrat de travail ou à rentrer prématurément. La notification devra être donnée par téléphone, durant les horaires d'ouverture de l'agence. Si le candidat prenait la décision de partir alors que l'agence est fermée, il devra attendre sa réouverture afin de pouvoir notifier l'agence avant d'indiquer son départ à son employeur. ROAST.jobs n'acceptera pas de réclamation de la part du candidat si celle-ci est notifiée après le retour de celui-ci de l'étranger, ou si l'agence n'a pas été prévenue de son départ.

**22-** Les démarches administratives pour l'admission et l'entrée dans le pays d'accueil (carte d'identité en cours de validité, passeport, assurances..), pour les documents nécessaires pour percevoir des avantages sociaux (accidents de travail etc..), pour le remboursement des impôts et pour les demandes formulaires européens sont sous la responsabilité exclusive du candidat.

**23-** ROAST.jobs n'a aucune responsabilité légale quant aux dommages matériels et immatériels que le candidat pourrait causer à l'entreprise et vice-versa. Nous ne pourrions pas être tenus pour responsables en cas d'accidents, dommages, vols ou préjudices de toute nature dont le candidat serait victime pendant le séjour, ou ceux dont il serait l'auteur.

**24-** Pour les candidats du programme « Jobs à Londres » : Toute annulation d'entretien ou d'essai préalablement accepté par le candidat, pour quelque motif que ce soit, entrainera l'exclusion du candidat, effective immédiatement, sans remboursement possible.

Si le candidat trouvait un poste par ses propres moyens une fois à Londres, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Cependant, le candidat restera client de l'agence et pourra utiliser les autres services tels que l'assistance.

## **ACCEPTATION DES CONDITIONS**

**25-** L'accord de participation à nos programmes ne relève en aucun cas du droit du travail sinon du droit civil et à cet effet, les dispositions appliquées seront celles relatives à la prestation de service. La fonction principale qu'assume ROAST.jobs est la diffusion d'informations visant à l'obtention d'emplois ou de stages à l'étranger. Une fois ces obligations accomplies ROAST.jobs n'assume pas une fonction différente de celle mentionnée ci-dessus.

**26-** Sera considéré comme diffamatoire, tout commentaire ou avis négatif, résultant du non-respect par le candidat des termes et conditions listés ci-dessus et préalablement acceptés et/ou toute critique allant à l'encontre des termes et conditions, acceptés préalablement, qui résultent d'un accord entre le candidat et l'agence. Le candidat sera alors redevable de dommages et intérêts à l'agence.

**27-** Le fait de participer à un de nos programmes implique la totale acceptation par le participant de toutes et chacune des clauses de ces conditions générales. En cas de litige, le participant se soumettra à la juridiction des tribunaux correspondants à la ville où se situe l'agence ROAST.jobs.